

Souveraineté La Solution inc.

Tout étudiant (e) se verrait facturer le coût réel engendré par ses études universitaires, mais verrait cette facture capital +intérêts réduite à 0 à condition qu'il travaille ici au Québec pendant 5 ans pour démontrer son appréciation de la coopération qui règne dans la nation Québécoise. Cette réduction se fera annuellement à part égale au proratas de jours travaillés, pourvu que la facture ne dépasse pas 20000\$. Pour toute facture qui excède 20000\$ et de 100000\$, 100.00\$ par jour travaillé après le 5 ans. Mais ce bénéficiaire a le droit après 2 ans de travail au Québec complétés de payer le reste de la facture. Mais pour toute personne qui va travailler au nord du 45e parallèle, pas de prime d'éloignement mais peu importe l'étude, la facture sera payée après 2 ans.

Pour une personne qui vient de l'extérieur du Québec, que 100% de la facture soit acquittée au tout début mais si celle-ci travaille ici un coup ses études terminées, il bénéficiera de tous les bénéfices pour universitaire à raison de 50% de la facture moins les intérêts.

Ceci est complémentaire à tous les projets de grande envergure nationale mis en chantier, ainsi que la proposition que le ministère de l'éducation soit le seul percepteur de taxes scolaires et qu'il distribue la somme aux commissions scolaires au prorata des élèves enregistrés auprès d'elles.

Vous pouvez voir cette proposition dans le mémoire de 1995 d'André Desnoyers « Dans un Québec indépendant » déposé auprès de la commission de l'Estrie dans le cadre des consultations sur l'avenir du Québec, ainsi que les bourses incluses.

Voir: [http://www.souverainetelasolution.com/menue documents, section mémoire](http://www.souverainetelasolution.com/menue_documents_section_memoire)



Jean-Paul Perreault Impératif français

GROUPE ROSDEV

Demande d'intervention à l'OQLF

plaintes@oqlf.gouv.qc.ca

Nous vous prions d'enquêter sur les pratiques linguistiques en vigueur au sein du Groupe Rosdev dont le site Web ne serait pas accessible en français, l'icône "French"(oui, vous avez bien lu « French » et non « Français ») est inactif.

L'icône "French" conduit au vide, au néant!

De plus, notez que, bien que cette entreprise ait son siège social à Montréal, l'accueil dans son site Web est dans la version anglaise, de surcroît la seule version disponible.

HÔPITAL DOUGLAS

« Étant donné le caractère bilingue de la société québécoise... » Tout le monde est censé parler français au Québec, sinon l'apprendre. À quoi rime alors cette exigence à l'embauche de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas à savoir « qu'étant donné le caractère bilingue de la société québécoise, le bilinguisme français et anglais est nécessaire » pour occuper un emploi au sein de son établissement?

Cette pratique d'exclusion et de discrimination à l'embauche au Québec prive les citoyens de leur droit de travailler* et les travailleurs, de leur droit de travailler en français**.